

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne-sur-mer
Canton de Boulogne-sud
Commune de La Capelle-lez-Boulogne

ARRÊTÉ DU MAIRE N°11/2025

OBJET : Concert de L'orchestre Opal Sinfonietta et le chœur du conservatoire du Boulonnais le dimanche 16 mars 2025 à 16h00 à l'église Saint Jean-Baptiste.

Nous, Jean-Michel DÉGREMONT, Maire de La Capelle-les-Boulogne,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Un concert symphonique avec chœur a lieu le dimanche 16 mars 2025 à 16h00 à l'église Saint Jean-Baptiste de La Capelle-Lès-Boulogne.

Article 2 :

Le prix est fixé à 10,00€ la place.

Article 3 :

Une billetterie est mise en place. Les tickets seront vendus par le régisseur titulaire de l'encaissement pendant les heures d'ouverture de la Mairie à partir du 21 février 2025.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes habituelles.

Article 5 :

Ampliation à :

- Mme la directrice du SGC de Boulogne-sur-Mer,
- Le Secrétaire Général de Mairie

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, à l'application du présent arrêté.

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT

